



Actualité du droit des sûretés réelles et les procédures collectives

Durée: 4.50 heures

Présentiel

Profils des stagiaires

- Administrateurs et Mandataires Judiciaires
- Salariés d'AJMJ
- Autres

Prérequis

- Aucun prérequis n'est exigé

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

- articuler les sûretés réelles avec les procédures de traitement judiciaire des difficultés des entreprises.
- maîtriser les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles, spécialement celles induites par la double réforme du droit des sûretés et du droit des procédures collectives du 15 septembre 2021 (ordonnances n° 2021-1192 et n° 2021-1193)
- déterminer les incidences pratiques des solutions et règles nouvelles sur la pratique des professionnels et sur le déroulement des procédures collectives.

Contenu de la formation

- Introduction générale (30mn)
 - Tour de table: présentation de l'intervenant, identification des besoins, rappel des objectifs
 - Typologie et présentation générale des sûretés réelles.
 - Question des sûretés réelles pour autrui (ex. cautionnement réel).
 - Droits et obligations de l'agent des sûretés
- 1 / Droit de rétention (1h)
 - Droit de rétention fictif (C. civ., art. 2286, 4°) : quelle opposabilité, quelle efficacité ?
 - Consécration du droit de rétention du nantissement de créance : quelles incidences ?
 - 🔄 Activité pédagogiques: échanges sur les problématiques au sein des dossiers (10mn)
- 2 / Sûretés conférant un droit de préférence (1h)

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centredeformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



- Nullité de la période suspecte et substitution de sûretés : validité, condition, effets ...
- Cession d'un bien grevé de sûretés : transmission à l'acquéreur
- Nantissement de compte titres et sûretés sur biens futurs : incidences de la règle du gel de l'assiette (C. com., art. L. 622-21 IV)
- 🏠 Activité pédagogique: cas pratiques (10mn)
- 3 / Sûretés propriété (2h)
 - Clause de réserve de propriété et revendication :
 - Biens fongibles et demandes concurrentes de plusieurs vendeurs.
 - Conditions de la revendication d'un bien incorporé.
 - Subrogation dans le bénéfice de la clause de réserve de propriété, revente du bien : clause abusive.
 - Fiducie sûreté
 - Gage-espèce
 - 🏠 Activité pédagogique : échanges sur l'efficacité des sûretés propriété (10mn)
 - 🏠 quiz (5mn)

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Augustin Aynès

agréé des facultés de droit,

Professeur à l'Université Paris XII (UPEC), directeur du Master II Droit des contrats commerciaux.

Moyens pédagogiques et techniques

- Assistance pédagogique par un membre de l'équipe du centre de formation tout le long de la formation joignable par téléphone (01 79 97 71 29) ou par mail centredeformation@cnaismj.fr à tout moment, et présent dans les locaux du lieu de la formation
- Livret d'accueil disponible sur l'extranet de la formation
- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation avec connexion internet
- Salle équipée d'un paper-board et d'un matériel de vidéo projection et téléviseur grand écran
- Supports de formation projetés par le formateur.
- Intervention orale
- Echanges interactifs avec les participants
- Mises en situation pratique
- Un support de documentation sera remis à chaque participant en début de formation
- Mise à disposition sur l'extranet du participant de tous les documents liés à la formation (expiration de l'accès à l'extranet : un mois à compter du début de la formation)

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de positionnement d'entrée sera adressé à chaque inscrit avant le jour de la formation

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centredeformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



- Feuilles de présence.
- Questions écrites (QCM) à la fin de la formation avec correction synchrone avec le formateur
- Un questionnaire d'évaluation est remis à la fin de la journée de formation à chaque participant
- Un questionnaire d'évaluation du contenu et des enseignements de la formation sera adressé à chaque participant quelques jours après la session
- Un questionnaire d'évaluation sera adressé à chaque participant 15 jours après la session
- Un questionnaire de satisfaction sera adressé au financeur de la formation
- un certificat de réalisation de l'action de formation

Sanction à l'issue de la formation

Chaque participant recevra un certificat de réalisation

Lieu de la formation

CNAJMJ 6 boulevard des Capucines 75009 PARIS

Accessibilité

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.) ou qui aurait des besoins spécifiques, veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.

Modalités et délais d'accès à la formation

Les inscriptions sont possibles à tout moment sous réserve des places disponibles. Le calendrier des sessions de formation est accessible sur le site du centre de formation du CNAJMJ. L'inscription à la formation sera définitive dès la signature de la convention de formation ou du contrat de formation professionnelle.

Effectifs et tarifs

Effectifs:

La session sera maintenue à partir de 8 participants minimum, l'effectif maximum étant de 20 participants.

Tarifs selon les profils éligibles à la formation visée:

- 300€ Net de taxes pour les AJMJ
- 200€ Net de taxes pour les salariés d'AJM
- 400€ Net de taxes pour les professionnels non AJMJ

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centredeformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



Ce prix ne tient pas compte du déjeuner qui reste libre et à la charge du participant.

Indicateur de résultat

Satisfaction des participants à l'issue de la formation 2025: 9,5 / 10

Satisfaction des financeurs de l'action de formation 2025 : 10/10

MAJ du programme: **V4-20/10/2025**